Image not found or type unknown

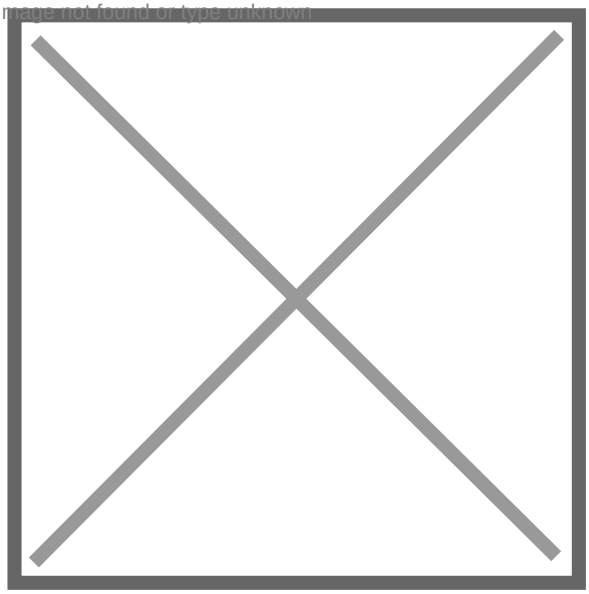

Mon voisin aménage son grenier et aura vue directe sur ma piscine

Par **lamamienet**, le **30/12/2011** à **15:27**

Bonjour,
Mon voisin aménage son grenier pour une chambre et va mettre une fenêtre là où se trouve la porte actuelle de ce grenier, lequel est accessible par l'extérieur à l'aide d'une échelle.
La fenêtre a une vue directe sur ma piscine et ma propriété.
J'ai demandé à ce qu'il soit posé un vélux ou d'y mettre des vitres comme dans les salles de bain, et une fenêtre fixe, de manière à ne pas me gêner. Il ma été répondu : j'ai le droit donc je le fais.
Je suis allée en mairie pour savoir s'il n'y avait pas une distance minimum pour faire une telle transformation de façade. la réponse a été que le maire signe toute demande de travaux sans s'occuper de la gêne occasionnée et que s'il y avait un problème, il faudrait que j'aille en justice.

J'aimerais savoir quels sont mes droits et ceux de mon voisin.
Merci d'avance de m'aider

Par **aie mac**, le **30/12/2011** à **21:12**

bonjour

en matière d'urbanisme, votre voisin n'a pas de compte à vous rendre. s'il respecte les règles édictée par le PLU ou le POS, il est en droit d'obtenir les autorisations administratives

éventuellement nécessaires pour réaliser ses travaux.

en matière civile, si sa façade est distante de plus de 1,90m de la limite de propriété, il n'en a pas plus de compte à vous rendre.

il vous faudra faire avec.

Par **lamamienet**, le **30/12/2011** à **22:26**

merci de m'avoir répondu, surtout de manière aussi sympathique.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés